



Groupe de travail sur l'érosion et la submersion côtière

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS PRÉLIMINAIRES FAISANT CONSENSUS LE 18 AVRIL 2017

	ORIENTATIONS	OBJECTIFS
A	Poursuivre les efforts concertés d'acquisition de connaissances sur les processus d'érosion et de submersion côtière et leurs impacts sur le territoire	<ol style="list-style-type: none">1. Documenter l'aléa submersion et ses possibles impacts en tenant compte des prévisions climatiques2. Affiner la compréhension des effets possibles de l'érosion et de la submersion dans les secteurs prioritaires3. Acquérir des connaissances sur l'ouest du territoire de la TCR et les îles4. Mettre à profit l'expertise des chercheurs et étudiants5. Inciter les chercheurs à la concertation avec les acteurs locaux en tenant compte de leurs préoccupations et de leurs besoins
B	Améliorer les outils de planification existants et rendre applicable le cadre réglementaire à ses différents niveaux	<ol style="list-style-type: none">1. Accompagner le milieu municipal afin qu'il développe des plans d'adaptation aux risques côtiers2. Travailler à la reconnaissance de la gouvernance locale dans la mise en œuvre de plans d'adaptation3. Promouvoir l'ajustement des outils réglementaires afin de les rendre efficaces4. Favoriser une gestion locale proactive, concertée et à long terme des aboiteaux5. Miser sur la préservation des milieux naturels côtiers
C	Développer de bonnes pratiques en terme de protection côtière et rendre accessibles les ressources pour les mettre en œuvre	<ol style="list-style-type: none">1. Soutenir le développement d'une expertise technique spécifique aux solutions d'adaptation côtière en milieu estuarien2. Améliorer la formation des inspecteurs municipaux et autres intervenants locaux relativement aux méthodes de prévention et d'adaptation3. Créer un guide de bonnes pratiques à l'intention des municipalités4. Intervenir à une échelle appropriée en terme de dynamique côtière5. Réaliser des interventions adaptées à la dynamique côtière et aux besoins de la collectivité6. Se doter de ressources adéquates pour répondre aux besoins de prévention et d'application réglementaire
D	Favoriser la concertation et miser sur la sensibilisation et la diffusion d'information	<ol style="list-style-type: none">1. Sensibiliser de façon récurrente les élus et les citoyens aux phénomènes d'érosion et de submersion côtière ainsi qu'aux bonnes pratiques à adopter2. S'assurer d'une prise en compte des particularités régionales par les intervenants gouvernementaux3. Développer un plan de communication pour répondre aux besoins de sensibilisation, de diffusion et de concertation4. Créer un lieu permanent d'échange et de partage sur l'état des connaissances en milieu côtier5. Mettre en valeur les connaissances citoyennes